

La lettre du Maire

Depuis le 11 mai, la période de confinement imposée à la mairie a pris fin. Chacun le sait, il ne s'agit pas pour autant d'un retour à la situation antérieure mais plutôt d'un « confinement allégé » en attendant la prochaine étape début juin. Les déplacements restent contraints. Les écoles ont repris avec un nombre limité d'élèves mais les collèges et les lycées restent encore fermés dans les départements franciliens situés en zone rouge. La vie économique fonctionne toujours au ralenti.

Sur de nombreux points, nous sommes tributaires des décisions nationales prises en fonction de la situation sanitaire en constante évolution. Mais, tout ne dépend pas de l'État. Nous avons d'ailleurs subi dans cette crise les inconvénients d'un modèle français trop centralisateur et qui ne s'appuie pas encore suffisamment sur les initiatives locales.

Au plan municipal, même si la difficulté de la situation invite à la modestie, nous ne sommes pas restés inactifs. La Ville a ainsi cherché à maintenir un bon approvisionnement alimentaire et s'est battue pour que le marché continue à fonctionner dans le

strict respect des règles sanitaires. La préfecture nous a fait confiance et ne l'a pas regretté car la discipline a été et reste rigoureuse.

Nous avons aussi cherché autant que possible à vous protéger. Dès la première quinzaine du mois d'avril, nous avons commandé des masques pour toute la population. Nous avons en plus encouragé la mise en place d'un réseau de couturières pour en fabriquer à Sucy. Près de 150 volontaires nous ont aidé pour coudre des masques respectant les normes en vigueur. Certains ont aussi donné des draps pour les blouses ou encore un peu de leur temps pour mettre sous pli vos masques et vous les apporter chez vous. Merci à tous pour cette formidable mobilisation ! Elle nous a aidés à faire face à la crise. Elle nous aide à croire en notre pays qui peut et doit trouver les ressources nécessaires pour repartir.

Votre Maire

Marie. Carole Cünthe



La mairie et ses services vous accueillent à nouveau depuis le lundi 11 mai

Depuis lundi 11 mai, la mairie a rouvert ses portes au public tout en respectant les dernières recommandations sanitaires gouvernementales. Voici les nouvelles dispositions :

MAIRIE

La mairie a rouvert ses services aux horaires habituels mais avec un accueil organisé respectant scrupuleusement les mesures sanitaires en vigueur (port du masque, gel hydro-alcoolique, parois plexiglas...). Les prises de rendez-vous et les contacts téléphoniques sont à privilégier.

ÉTAT-CIVIL

Le service de l'état-civil a repris ses activités aux horaires habituels. Les personnes qui avaient un rendez-vous avec l'état-civil durant le confinement pour des démarches (passeport, carte d'identité...) sont actuellement recontactées afin de convenir d'un nouveau rendez-vous. Les mariages sont toujours suspendus jusqu'à nouvel ordre « sauf urgence ». Ils ne seront célébrés dans ce cas-là qu'en tout petit comité, comme jusqu'à présent.

LA POSTE ANNEXE

La Poste Annexe reste fermée jusqu'à nouvel ordre.

SPORTS

L'activité sportive collective étant toujours interdite, les gymnases, les salles de danse, de gym ainsi que la piscine restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Le Parc des Sports également.

MAISON DU ROND D'OR

La Maison du Rond d'Or accueille le public le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Les horaires seront adaptés à la reprise des activités associations et institutionnelles qui pourront reprendre dans le respect des nouvelles dispositions sanitaires.

MAISON DES SENIORS

La Maison des Seniors a également rouvert ses portes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, dans le strict respect des normes de sécurité. Les activités pourront reprendre sous certaines conditions en accord avec les présidents des associations. La reprise du restaurant n'est pas encore prévue à ce jour. En revanche, le service minibus fonctionne à nouveau avec un nombre limité de personnes à chaque trajet. Les rendez-vous du PICS (Point Informations Conseils Seniors) sont accessibles depuis la GRU (Gestion Relations Usagers). Trois formes de rendez-vous vous sont proposés : accueil physique, accueil téléphonique ou à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Les crèches municipales sont ouvertes

La Ville accueille à nouveau les tout petits dans les crèches municipales. Mais le personnel était déjà à pied d'œuvre. Après un nettoyage en profondeur des locaux le vendredi 8 mai, le lundi 11 mai, le personnel s'est consacré au réaménagement des structures, au tri des jouets accessibles aux enfants pour ne garder que ceux qui peuvent être lavés intégralement chaque jour, à la réalisation d'une signalétique ainsi qu'à la mise en place des éléments nécessaires à l'application stricte du protocole sanitaire.

Accès gratuit au coworking

La Ville, par l'intermédiaire de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise (MEE) met gratuitement son espace de travail partagé, Coworking Sucy, à disposition des habitants, jusqu'au 30 juin. Pour en profiter, il suffit de contacter le 01 49 82 03 00.

Attention, pour respecter les consignes sanitaires : nombre de places limité, port d'un masque à prévoir, nécessité de désinfecter l'équipement (table, chaise, photocopieur) avant et après son utilisation.

Culture : pas de cinéma mais des expos !

Le Centre Culturel comme le Conservatoire ont également relancé les activités envisageables dans le respect du niveau sanitaire exigé par la situation (distanciation sociale, gestes barrières...).

Le cinéma reste fermé jusqu'à nouvel ordre mais des expositions vous sont proposées :

Orangerie du château : Exposition Clément Bagot du 13 mai au 14 juin par groupe de 10 personnes maximum.

Espace Jean-Marie Poirier : Exposition des clichés du club "Sucy photos" du 25 mai au 13 juin du mardi au samedi de 14h à 18h.

« L'Art déconfiné, regards entremêlés » du 20 juin au 1^{er} juillet 2020, le centre culturel propose une exposition d'œuvres des sucyciens réalisées pendant le confinement. Si vous voulez participer, contactez le Centre Culturel pour connaître les modalités : 01 45 90 25 12.

Parcs et jardins fermés Forêts et sentes accessibles

Suite à l'intervention du Premier Ministre du jeudi 7 mai, les parcs et jardins resteront fermés dans les départements de couleur « rouge » Les forêts, elles, sont à nouveau accessibles.

Dans le parc Montaleau, l'allée Girardin est ouverte au passage des piétons mais le parc reste inaccessible.

Concernant les sentes de la commune, comme celle près du lycée Christophe Colomb, l'allée de la Fermette Halévy ou encore la sente Royale, elles peuvent à nouveau être empruntées.

Réouverture des écoles :

LES ÉLÈVES ACCUEILLIS LE JEUDI 14 MAI

Le Président de la République a annoncé le 13 avril dernier que les écoles du pays rouvriraient le 11 mai. Le Premier Ministre a apporté des éléments complémentaires dans son intervention du 28 avril précisant que la réouverture serait « progressive » pour les maternelles et les élémentaires « à compter du 11 mai, partout sur le territoire et sur la base du volontariat ». À Sucy, en maternelle comme en élémentaire, les élèves ont été accueillis le jeudi 14 mai, d'un commun accord entre la Mairie et l'Éducation Nationale, après deux jours de pré-rentree. Cette « pré-rentree » s'est déroulée les 11 et 12 mai pour les directeurs et enseignants, les personnels municipaux d'entretien ayant déjà repris leurs postes depuis le 4 mai.

À cette occasion, des visites dans toutes les écoles ont été organisées autour des directeurs auxquelles toutes les personnes impliquées ont été invitées à participer dont les représentants des parents d'élèves. Ces visites avaient pour objectif de définir un fonctionnement interne pour l'établissement concerné.

À l'initiative de la Ville, un comité technique et scientifique a également été constitué. Composé de Christophe Chartrain, maire-adjoint chargé des affaires scolaires, Adolphe Montefiore, nouvel élu de l'équipe municipale et ancien médecin anesthésiste, du référent national sécurité/santé de l'IFAC et de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, il a également participé aux visites des écoles et a pu émettre des avis et recommandations, en particulier sur l'application du protocole sanitaire. La situation varie nécessairement d'une école à l'autre : locaux différents, nombre d'enseignants présents différent, nombre de parents volontaires différent... La Ville a donc sollicité chaque directeur d'école pour qu'il contacte les familles relevant de son établissement afin de savoir si leurs enfants reprendraient le chemin de l'école. Il leur a également été demandé de définir leurs capacités d'accueil en fonction du nombre d'enseignants présents et dans le respect des limites fixées au niveau national : 10 enfants en maternelle et 15 élèves en élémentaire, par classe. Ces informations, couplées à la capacité d'accueil des locaux scolaires après application des règles sanitaires, ont permis à l'Éducation Nationale de déterminer quels enfants accueillir.

La situation des effectifs a donc été examinée école par école. Quand les demandes d'accueil de l'école dépassaient les places disponibles, c'est l'Éducation Nationale qui a déterminé quels enfants (outre ceux déjà accueillis comme les enfants des personnels soignants) étaient prioritaires pour le retour en classe.

Dans le respect du protocole sanitaire national, avec l'effectif complet de son personnel habituel, la Ville assure la gestion des locaux, en mettant en place, si besoin, des signalisations particulières, en apposant des fléchages pour une circulation sécurisée dans les locaux, en neutralisant les jeux de cours voire du mobilier ou des matériels... Les sanitaires et les rampes d'escaliers sont désinfectés après chaque passage « prioritaire » (après la rentrée du matin, les récréations, avant et après la pause méridienne, le soir...). La Ville épaula le corps enseignant avec du personnel municipal pour l'arrivée et le départ des enfants. Elle assure également les repas (chauds comme habituellement) dans les réfectoires avec la cuisine centrale, en proposant plusieurs services si nécessaires, la pause méridienne étant encadrée par les ATSEM ou les animateurs de l'IFAC. Les personnels de la Ville ont été dûment équipés et formés pour l'accueil des élèves dans ces conditions particulières. L'accueil périscolaire du matin n'a pas lieu pour l'instant mais est assuré le soir de 16h30 à 19h. Au total, environ 300 enfants ont repris le chemin de l'école le 14 mai. L'objectif est d'augmenter progressivement la capacité d'accueil.

CENTRES DE LOISIRS OUVERTS POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE

L'accueil du mercredi (à partir du 20 mai) dans les centres de loisirs Fontaine de Villiers et du Parc se fera de 7h30 à 19h uniquement pour les enfants accueillis à l'école. En ce qui concerne les transports, des solutions sont à l'étude pour pouvoir les remettre en place le plus rapidement possible.



Rentrée des classes le jeudi 14 mai



COLLÈGES / LYCÉES : DÉCISIONS À LA FIN DU MOIS

Collèges :

Suite à l'intervention du Premier Ministre du jeudi 7 mai, les collèges situés dans les départements « rouge » ne rouvraient pas le 18 mai, la couleur du département étant déterminée sur la base de trois critères : la circulation active du virus, la tension hospitalière en réanimation et la capacité en tests de dépistage du Covid-19 par prélèvement nasal. Le Conseil départemental du Val-de-Marne, en charge de la gestion des collèges, avait déjà fait part de son intention de ne pas rouvrir ses établissements au regard de la « couleur » du département.

Lycées :

En l'état actuel des informations fournies par le gouvernement, les lycées, quelque soit la couleur du département dans lequel ils se trouvent, resteront fermés jusqu'au début juin. La décision de réouverture sera prise fin mai.



visite des écoles lors de la pré-rentree

Depuis le 13 mai, le marché rouvre aussi le mercredi

Le Préfet du Val-de-Marne a récemment fait savoir que les marchés pourraient rouvrir à compter du 11 mai et ce pour tous les types de commerces, « à l'exception des buvettes et lieux de restauration assise ». Les marchés peuvent donc retrouver leur régularité habituelle mais sous la condition expresse que les mesures sanitaires soient scrupuleusement respectées.

À Sucy, une dérogation avait été accordée depuis le 21 mars par le Préfet, pour la tenue du marché le samedi. Les dispositions de sécurité prises pour sécuriser l'organisation du marché ont satisfait à tous les contrôles menés par la police nationale chaque samedi. Le même dispositif de sécurité, orchestré par les élus et le personnel municipal mobilisés depuis les premiers jours, est donc appliqué le mercredi comme le samedi. Les horaires restent inchangés : le marché sera ouvert de 7h à 13h. La liste des commerçants présents vous sera communiquée via le site de la Ville, avant chaque marché. Les dispositions sanitaires actuellement en vigueur lors du marché du samedi seront également appliquées le mercredi : l'entrée se fera par la rue des Fontaines tandis que la sortie se fera par la rue Maurice Berteaux, distance d'un mètre entre chaque personne dans la file d'attente, lavage des mains à l'entrée et à la sortie du marché, nombre limité de clients dans l'enceinte du marché. De son côté, le concessionnaire du marché, la société Dadoun, veillera par le biais de ses employés, à la bonne organisation des étals avec, notamment : protection des produits sur les étals, gants et masques pour les commerçants, nettoyage des bornes de paiement...

Les navettes marché fonctionnent

Les navettes marché, lignes 102 et 103, assurées par le Grand Paris Sud Est Avenir sont maintenues aux jours (mercredis et samedis) et horaires habituels.



LES COMMERÇANTS ÉGALEMENT DOTÉS

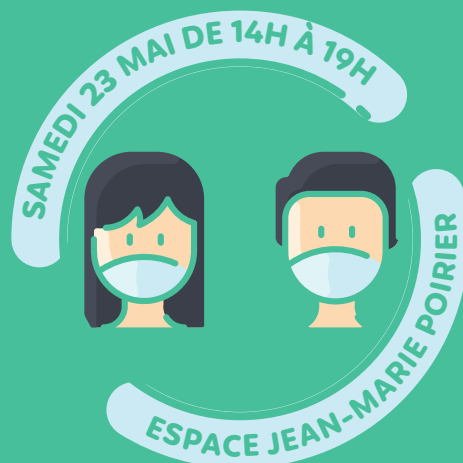
Après une première distribution de masques aux commerçants, la Ville a complété son aide à nos professionnels en leur octroyant des masques-visières. Commandés à une société de Noisy-le-Grand dont le patron est sucycien, ces masques ont été offerts aux commerçants aux côtés de la Fedacs (Fédération des artisans et commerçants de Sucy) et de sa présidente Véronique Giraudo afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités ou rouvrir leurs boutiques le 11 mai dans le strict respect des dispositions sanitaires. En vue de leur réouverture, des masques chirurgicaux ont également été vendus à prix coûtant aux commerçants.



La Ville approvisionne les pharmacies en masques chirurgicaux

D'abord réservés aux personnels soignants, à la fin avril les masques chirurgicaux ont fait leur apparition dans les rayons des enseignes de la grande distribution, alors que les pharmaciens les réservaient, comme demandé par le gouvernement, aux professionnels de santé. L'annonce du déconfinement à la date du 11 mai a aussitôt entraîné de fortes demandes de masques chirurgicaux de la part de la population. Un afflux de demandes qui a contraint les officines à chercher à s'approvisionner de façon plus conséquente mais les fournisseurs se sont avérés submergés de demandes.

Informée des difficultés d'approvisionnement des pharmaciens locaux, la Ville a lancé des recherches de son côté en sollicitant les entreprises locales. L'une d'elles a proposé à la ville, en lui faisant profiter de sa filière d'approvisionnement, de lui vendre à prix coûtant 20 000 masques chirurgicaux. Lesquels ont ainsi pu être revendus par la Ville, toujours à prix coûtant, aux pharmacies de la commune, permettant à celles-ci de les proposer au grand public.



DISTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE GRATUITE DE MASQUES BARRIÈRE

La Ville organise une distribution complémentaire gratuite de masques barrière adulte et enfant samedi 23 mai à l'Espace Jean-Marie Poirier de 14h à 19h. Dans le respect des dispositions sanitaires, la distribution se fera sur place en fonction de la première lettre de votre nom. Munissez-vous d'un justificatif de domicile pour obtenir votre masque et/ou de votre livret de famille pour un masque enfant.

Masques gratuits pour les habitants

UNE MOBILISATION DE LA VILLE DÈS LES PREMIERS JOURS

Dès le début de l'épidémie, la Ville s'est mobilisée pour répondre au mieux à la protection de la population. D'abord par une recherche active de masques chirurgicaux pour doter les professionnels de santé locaux. C'est ainsi que Raphaël Garioud, patron de la société sucycienne Alpha Z a offert à la ville ses derniers masques chirurgicaux. 2000 masques qui ont immédiatement été distribués aux personnels soignants de Sucy.

Les EHPAD de Sucy n'ont pas été oubliés. Dès les premiers jours, ce sont des masques, du gel hydro-alcoolique mais également des sur-blouses qui ont été régulièrement offerts aux soignants.

Pour les sur-blouses, pendant que la Ville collectait des draps, la fondatrice de l'entreprise artisanale de mode « Made in Sens », Sabine Chiche-Riu, apportait son précieux concours par l'intermédiaire de sa modéliste et de son coupeur qui ont préparé patrons et pièces de tissus à assembler. Des pièces ensuite confiées à la retouche de la rue du Moutier, Sucy Retouches, qui a fabriqué, sans relâche, une centaine de sur-blouses pour les personnels de nos EHPAD...

DES MASQUES FAITS AVEC LE CŒUR

Alors que les premiers masques chirurgicaux étaient distribués aux professionnels, la Ville s'affairait également pour pouvoir fournir rapidement des masques grand public aux habitants. Tout en cherchant des sociétés textiles capables de vendre à la commune des masques réglementaires pour les offrir à tous les habitants, dans le même temps, la Ville œuvrait pour qu'un réseau de bénévoles s'attelle à la

confection de ces masques dits grand public ou « barrière ». Et à peine l'appel lancé, les propositions d'aides ont afflué, démontrant le grand cœur des habitants ou des professionnels de Sucy.

Une fois ces masques réalisés par nos petites mains sucyciennes dans les tissus et selon les normes en vigueur, est venu le temps de la mise sous plis et de la distribution par les élus et des bénévoles, dans les boîtes aux lettres des habitants qui en avaient fait la demande via le site internet de la Ville. Ce bénévolat aidé par des entreprises bienveillantes comme Made in Sens, Sucy Retouches ou encore Tex Event, qui ont fourni tissus et savoir-faire à des tarifs préférentiels, a permis de « servir » en masques barrières près de 10 000 familles de Sucy.

Afin que la population soit dotée de masques avant la date du déconfinement, la Ville avait commandé 20 000 masques auprès de la société Deveaux, dans la région lyonnaise. Des protections réceptionnées dans la dernière semaine d'avril. Une nouvelle fois, ce sont les élus et les bénévoles qui ont pris en charge la mise sous plis afin de poursuivre la distribution.

Le département du Val-de-Marne a, de son côté, annoncé la fourniture d'un masque par Val-de-Marnais. La Ville de Sucy ayant déjà distribué, ses propres masques, elle n'est pas prioritaire dans la distribution des masques du département. Dès que le département nous livrera, nous ferons une distribution dans toutes les boîtes aux lettres.



VENTE DE MASQUES AU PROFIT DU PERSONNEL SOIGNANT

La Ville a rouvert exceptionnellement sa Boutique Éphémère pour permettre la vente de masques barrières au profit du personnel soignant de l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges. Ces masques, à plis en tissu, triple couche, en coton, ont été créés par les couturières bénévoles de la ville et des créatrices textiles, exposantes de la Boutique ou du Marché de Noël qui ont accepté de les vendre, à prix coûtant, au Cofas (Comité des Fêtes et d'Animation de Sucy). Au total, plus de 2000 masques ont été vendus pour un bénéfice de 7500 € qui sera reversé au personnel soignant de l'hôpital de Villeneuve.



Nos masques sont testés et approuvés par la DGA

Les masques de nos couturières ont satisfait à tous les tests de la DGA (Direction Générale de l'Armement) qui les a jugés "compatibles avec un usage grand public non sanitaire". Les masques Deveaux : également approuvé par la DGA, ce modèle a été choisi par de nombreuses collectivités à commencer par la Ville de Lyon et le département du Val-de-Marne.

Bien respecter le mode d'emploi

Célébration de la Victoire du 8 mai 1945

UNE CÉRÉMONIE SIMPLE MAIS ÉMOUVANTE

Dans l'impossibilité d'organiser la traditionnelle cérémonie de célébration du 8 mai 1945 en raison de la situation sanitaire, c'est par un simple dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts de Sucy que le Maire et les présidents des associations de l'UNC, de la FNACA, et du Souvenir Français, et en présence du père Sebogo représentant l'ensemble des communautés religieuses de la ville, se sont souvenus de notre histoire, vendredi 8 mai. Dans un émouvant silence, 75 ans plus tard, tous se sont souvenus de ceux qui ont contribué à instaurer la paix que nous connaissons encore aujourd'hui en Europe.



Un itinéraire cyclable provisoire traversant Sucy va être aménagé avec le GPSEA

Le développement de pistes cyclables pour accompagner le déconfinement doit permettre de soulager les transports en commun. À Sucy, la Ville et notre Territoire intercommunal Grand Paris Sud-Est Avenir (GPSEA) travaillent à la création d'un itinéraire principal de piste cyclable éphémère traversant la ville, depuis le quartier des Bruyères jusqu'à la gare en passant par le centre-ville.

Ce vendredi 15 mai, le Maire, les services municipaux et des agents du Territoire ont fait le parcours à vélo afin d'évaluer les travaux nécessaires pour éviter les ruptures entre les tronçons de piste cyclable déjà existants. Cet axe principal, choisi au regard des équipements qu'il dessert, des quartiers qu'il traverse et des aménagements déjà réalisés, doit faire l'objet de travaux légers et rapides qui seront ensuite pérennisés si l'usage est concluant. Ce projet est financé à hauteur de 105 000 € par le Territoire. Par ailleurs et en complément, la Ville, GPSEA et la RATP avancent sur la réalisation à la gare d'un stationnement vélos fermé et sécurisé pour tous les usagers du RER. Ce projet pourrait être opérationnel en début d'année prochaine.

